

A&D
Société par actions simplifiée
au capital de 7 600 euros
Siège social : 33 Route du Puits Mesnard Eraville
16120 BELLEVIGNE
804 503 183 RCS ANGOULEME

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 25/04/2024

Le 25 avril 2024, à 9h00, Bellevigne,

Monsieur Daniel BANCHEREAU, demeurant 30 Route du Puits Mesnard Eraville 16120 BELLEVIGNE,

Associé unique et seul Président de la Société A&D,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article «Siège social» des statuts
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège social de 33 Route du Puits Mesnard Eraville 16120 BELLEVIGNE à 30 Route du Puits Mesnard, Eraville 16120 BELLEVIGNE, à compter 25/04/2024.

En conséquence, l'article «Siège social» des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé à 30 Route du Puits Mesnard, Eraville 16120 BELLEVIGNE. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associé unique

Monsieur Daniel BANCHEREAU

